

Une chorale syrienne chrétienne privée de visa pour la France



On apprenait lundi que les membres d'une chorale chrétienne syrienne n'avaient pas obtenu de visa pour venir chanter à Strasbourg, dans le cadre d'un festival de musique religieuse, en raison de dossiers « *pas fiables* ».



[Charlotte d'Ornellas](#)

Journaliste indépendante

Il y a quelques jours, Laurent Fabius organisait une conférence internationale sur les « *minorités persécutées par l'État islamique* », sans inviter un seul représentant des minorités syriennes. Il fallait déjà oser.

Cela fait également plusieurs jours que les autorités françaises se relaient pour prôner l'accueil irraisonné de tous les clandestins qui se pressent aux portes de l'Europe et dont on ignore aussi bien l'histoire que les motivations. « *Tous* » doivent être accueillis, insistent-ils, alors même que le pape, un ministre libanais, le président syrien... et même Bernard Cazeneuve reconnaissent qu'il existe un risque (évident) de présence islamiste à bord de ces bateaux.

En résumé, pour organiser des conférences et se faire mousser sur les « *minorités persécutées* », il y a du monde. Pour ouvrir les portes du pays en grand et en dépit de toute prudence, encore plus.

Mais, surprise, on apprenait lundi que les membres d'une chorale chrétienne syrienne n'avaient pas obtenu de visa pour venir chanter à Strasbourg, dans le cadre d'un festival de musique religieuse, en raison de dossiers « *pas fiables* ». Il n'est pas inutile de préciser que cette chorale, elle, avait prévu de rentrer dans son pays une fois le festival achevé. Pas inutile, non plus, d'ajouter que les artistes musulmans ou bouddhistes qui participent à l'événement n'ont eu aucun problème pour obtenir leurs visas.

Lire aussi : [Les saints, éjectés du calendrier !](#)

Devant le scandale provoqué par la nouvelle, le ministère de l'Intérieur n'a pas tardé à réagir. « *Nous avons donné des instructions pour que le consulat procède à un réexamen bienveillant, la décision rendue ne nous paraissant pas adaptée* », a expliqué Pierre Brandet, porte-parole du ministère. L'ambassade de France à Beyrouth avait annoncé plus tôt mardi que l'administration avait été saisie et que le dossier était étudié à Paris.

La nouvelle n'est pas anodine, elle tombe quelques heures après une intervention fort intéressante de Frédéric Pichon, spécialiste de la Syrie, sur *Radio Courtoisie* : « *Je me suis entretenu avec un haut fonctionnaire de la République [préfet] qui travaille dans l'accueil des réfugiés et qui m'a dit très clairement [...] : "Voilà, il y a des chrétiens syriens et irakiens qui attendent depuis huit mois un visa à Beyrouth" avant de m'expliquer : "Il faut savoir que l'ambassade de France à Beyrouth sous-traite l'instruction des dossiers de visas à une compagnie privée libanaise détenue par un musulman sunnite".* » Intéressant.

Frédéric Pichon poursuit sur les « *consignes* » du gouvernement français : « *En gros, la consigne, ça a été de dire : "Vous pouvez accueillir des Syriens, mais à condition qu'ils ne soient pas pro-régime."* Sous-entendu : *si vous êtes alaouites ou chrétiens, vous êtes réputés être pro-régime, donc bizarrement, votre visa est instruit pendant huit mois à l'ambassade de France* ».

L'exemple de cette chorale syrienne devient saisissant. Mais que craint donc le gouvernement français pour donner de telles consignes ? Que ces chrétiens syriens parlent de cette guerre menée contre leur pays ? Qu'ils critiquent légitimement la politique étrangère française ? Où est donc passée la démocratie ?

Ces chrétiens ne sont pas nécessairement « *pro-régime* », ils mettent aujourd'hui leur confiance dans l'armée syrienne, contre de multiples groupes islamistes qui menacent leur existence même dans le pays, excusons-les. Mais pour le gouvernement français, il existe apparemment des minorités qui sont priées d'être persécutées en silence...

[Charlotte d'Ornellas](#)

--